



Destinataire : Aux employés de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Expéditeur : Mario Cyr, directeur général
Date : 23 mars 2020
Objet : **Fermeture des établissements scolaires**

Bonjour,

À la suite des annonces ministérielles de ce dimanche 22 mars 2020 à 13 h, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge a annoncé ceci :

- Les écoles seront fermées jusqu'au 1^{er} mai 2020.
- Les épreuves ministérielles sont annulées.
- Le ministère de l'Éducation rendra disponibles prochainement des activités destinées aux parents visant la consolidation des apprentissages, sur une base hebdomadaire, et ce, pour tous les niveaux, sans toutefois que la maison devienne une salle de classe.
- Les matières de base sont visées, mais il est aussi possible d'englober les autres matières.

Nous vous informerons des mesures prises par le ministère en ce qui concerne les activités d'apprentissages destinées à la maison.

Nous vous invitons à offrir vos services aux organismes communautaires de vos milieux pour ceux qui sont en mesure de le faire, comme demandé par le premier ministre.